

Conseil supérieur de la Normalisation

AVIS

contenant des

***propositions/recommandations pour
la politique belge de normalisation***

Bruxelles, 27 novembre 2008

Vu l'article 20 de la loi du 3 avril 2003 relative à la normalisation, instituant auprès du Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie un Conseil supérieur de la Normalisation;

Vu l'article 21 de la loi précitée en vertu duquel le Conseil supérieur a pour mission de remettre, soit d'initiative, soit à la demande du Ministre, des avis au sujet de toutes les questions relatives à la politique et au développement de la normalisation, nationale et internationale;

Vu la demande de Monsieur Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, par lettre du 30 mars 2007, de formuler des propositions pour la politique de normalisation belge;

Vu les discussions du Conseil supérieur de la Normalisation des 11 octobre 2007 et 14 février 2008;

Considérant qu'une politique de normalisation forte est nécessaire, vu l'importance liée à l'innovation dans le cadre de la stratégie de Lisbonne afin de maintenir la compétitivité, pour laquelle la normalisation est identifiée comme un des instruments-clefs, d'une part, et le rôle des normes dans le cadre du fonctionnement du marché intérieur, la diminution des entraves techniques, une meilleure protection sociétale et le renforcement de la confiance dans le marché, d'autre part ;

Considérant que, la normalisation influençant de nombreux aspects de la vie économique, une combinaison de plusieurs actions avec différents angles d'intervention est l'approche la plus susceptible de créer toute la plus-value recherchée ;

Considérant que le document "Cadre d'une Politique de Normalisation", qui invitait le Conseil supérieur à développer ce cadre et à formuler des recommandations en vue d'une politique de normalisation dynamique, a été soumis aux membres du Conseil supérieur de la normalisation lors de la réunion du 28 mars 2006.

Avis

le Conseil supérieur recommande :

- **de maintenir la compétitivité des entreprises via la normalisation**

Comme l'utilisation des normes peut offrir des avantages en termes de coûts, simplifier l'accès aux (nouveaux) marchés et promouvoir la libre circulation des biens et des services, les normes constituent un instrument stratégique pour le renforcement de la compétitivité, tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs.

La "Nouvelle Approche" est un modèle de législation stimulant et flexible, qui assure une bonne prise en compte des intérêts publics, des intérêts des entreprises et du progrès technologique. Il est essentiel que la Belgique, en collaboration avec les organismes de normalisation agréés, participe activement au développement et à la promotion de cette stratégie et, par conséquent, participe activement à l'élaboration de normes.

Vu le caractère mondial du marché et du commerce actuels, il est également indispensable que notre pays participe aussi aux travaux de normalisation au niveau international et stimule nos partenaires commerciaux à utiliser des normes internationales et/ou européennes.

- **de stimuler la participation de toutes les parties prenantes dans le processus de normalisation**

Les normes sont développées par les parties intéressées selon une méthode ouverte et transparente basée sur le principe du consensus.

Non seulement la participation de l'industrie, sur le plan de la pratique et de l'expérience du marché, et l'implication du monde de la recherche, pour les connaissances technologiques les plus récentes, sont cruciales, mais les intérêts sociétaux doivent aussi être pris en compte lors de l'élaboration de normes.

En outre, plus les représentants de la société civile (qui défendent les intérêts des consommateurs, des travailleurs, de la santé, de la sécurité et de l'environnement) et des pouvoirs publics seront impliqués, plus le consensus sur les normes, leur portée, leur acceptation et leur crédibilité seront grands.

- **d'utiliser l'instrument de normalisation pour la diffusion des connaissances**

Etant donné que les normes établissent les règles du savoir-faire, la diffusion et l'acceptation de cette connaissance offrent à autrui la possibilité d'en faire usage et de contribuer ainsi au développement de nouvelles techniques ou de nouveaux produits.

La diffusion de nouvelles connaissances et technologies peut se faire de façon optimale lors du développement de normes dans les comités techniques, qui constituent un lieu idéal de rencontre entre le monde de la recherche et les acteurs du marché.

En tout cas, il est important que les chercheurs et acteurs concernés soient encouragés et soutenus au maximum pour leur participation au processus de normalisation, en particulier dans la phase de développement des normes, et pour la constitution de réseaux d'expertise.

Une information et une sensibilisation supplémentaires du monde académique et de la recherche vis-à-vis de la normalisation peuvent être à cet égard appropriées. Il est important que les points de contact corrects soient identifiés, comme entre autres les cellules interfaces des universités et les centres de recherche.

La participation aux activités des commissions techniques est particulièrement importante pour les P.M.E. car c'est le forum idéal pour être informé des développements qui se préparent dans leur secteur. Etant donné que les normes déterminent les règles du jeu, une connaissance précoce peut être acquise lors de leur élaboration, ce qui peut constituer un avantage concurrentiel important.

- **de soutenir et promouvoir la recherche et l'innovation au maximum par le biais de la normalisation**

L'importance des normes ainsi que de l'ensemble du processus de normalisation est souvent sous-estimée dans le cadre de l'innovation. Il est dès lors nécessaire d'attirer l'attention sur ce potentiel et d'identifier une série d'opportunités afin de stimuler davantage le processus d'innovation via la normalisation.

La recherche prénormative, qui comporte l'ensemble des études qui sont nécessaires pour acquérir les connaissances techniques afin de rédiger entre autres des méthodes de test et de classification, ou de rédiger des spécifications techniques de prestation, apporte en Belgique une contribution importante au processus d'innovation par le biais de la normalisation. La recherche prénormative menée par les Centres Collectifs de recherche est subsidiée depuis des années par le SPF Economie. D'où l'importance de maintenir cette initiative et, dans la mesure du possible, d'y accentuer encore davantage l'aspect innovation.

Des normes de test et de classification sont un moyen idéal pour démontrer la qualité d'un produit. Leur application permet aux fabricants de démontrer la plus-value de leur produit et de lancer un produit innovateur sur le marché.

En outre, des normes de classification stimulent les fabricants à améliorer leurs produits ou leurs processus de production en permanence.

L'innovation, qui est souvent associée à l'amélioration de la performance par le biais de l'efficacité, de la productivité, de la qualité, ... est stimulée par des normes de qualité. Des normes de qualité comme l'EN ISO 9001 et des normes de gestion de l'environnement comme la série EN ISO 14000 sont souvent pour des fabricants un moyen de promotion de leurs produits ou systèmes de production. De telles normes permettent de gagner la confiance nécessaire du marché.

Vu les opportunités que les normes de qualité et de performance offrent sur le plan de l'innovation, leur développement et leur utilisation doivent être encouragés au maximum.

La référence à de telles normes dans le cadre des directives harmonisées doit également être encouragée.

De plus, les normes harmonisées, qui permettent de démontrer que des biens et des services innovants sont en concordance avec les exigences déterminées dans des réglementations, sont des moteurs pour des nouveaux développements. De la sorte, l'entrepreneur dispose de la liberté nécessaire pour réaliser ses projets innovants sans préjudice des exigences essentielles de sécurité ou de santé.

- **d'encourager l'intégration de normes de performance¹ dans les adjudications publiques**

Les marchés et achats conclus par les pouvoirs publics sont un instrument économique important en vue de favoriser l'acceptation de produits et de services (innovants) par le marché, et en améliorent la qualité.

Les marchés publics sont soumis à une procédure formelle. Le fait de référer à des normes dans les adjudications permet non seulement de viser un certain niveau de qualité et de sécurité mais aussi de stimuler l'innovation.

La référence aux normes, dans l'exécution de la loi du 15 mai 2007 relative aux accords de consommation (laquelle fixe un cadre légal pour ces accords), peut signifier, en fonction du groupe cible des consommateurs, un encouragement supplémentaire pour l'instrument de la normalisation.

¹ normes de performance = normes considérées comme "technologiquement neutres", qui décrivent les caractéristiques et les exigences de prestation des biens ou des services sans définir leur réalisation technique

- **d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des P.M.E.**

Vu l'importance des P.M.E. dans le tissu économique de la Belgique, et les besoins spécifiques de ce groupe d'entreprises, il convient de leur accorder une attention particulière pour les impliquer au maximum dans le processus de normalisation.

Afin d'encourager et de soutenir leur participation aux activités de normalisation, il est opportun, outre l'extension et le renforcement éventuels des initiatives fructueuses existantes comme par exemple les Antennes-Normes, de chercher des nouvelles mesures inspirées des "best practices" des pays voisins dans ce domaine.

Etant donné que les P.M.E. ne disposent que de moyens limités (financiers, capital humain, temps...) et qu'elles ne connaissent pas suffisamment les avantages de la normalisation, les mesures stratégiques et politiques doivent prendre en compte ces aspects. Une attention particulière doit être portée surtout aux petites entreprises.

Les domaines qui constituent un problème pour les P.M.E. sont notamment la disponibilité des normes, la compréhension (technique) des normes et la langue dans laquelle elles sont produites. Pour que ce groupe d'entreprises utilise davantage les normes et pour qu'elles puissent bénéficier des opportunités offertes par la normalisation, il convient de tenir compte de ces points névralgiques dans l'élaboration et la diffusion de normes.

Quelques initiatives qui répondent à de tels besoins ont déjà été prises. Ainsi, le CSN a déjà fourni des avis en ce qui concerne la traduction des normes en néerlandais, le prix de vente des normes et l'accroissement des points de consultation.

Il en va de même en ce qui concerne le renforcement et l'extension des initiatives relatives aux Antennes-normes.

En outre, une attention particulière est réservée à la recherche prénormative, qui est menée par les Centres Collectifs de recherche et qui est orientée prioritairement vers les P.M.E. Il en résulte une base technique qui peut entre autres favoriser l'innovation.

- **de veiller à ce que le processus de normalisation s'améliore en permanence pour bien répondre aux besoins des marchés dynamiques et en croissance rapide**

Les normes contribuent à la création de l'interopérabilité et essaient de prévenir la fragmentation des marchés. Ceci est très important sur des marchés en croissance rapide où la technologie change et évolue en permanence. La même interopérabilité permet en outre à de petites entreprises de mettre sur le marché des équipements périphériques qui sont intégrés dans des grands ensembles. De cette manière, les petits fabricants peuvent participer au processus d'innovation.

La politique de normalisation doit en outre tenir compte de ces nouvelles caractéristiques des marchés et optimiser le processus de développement de nouvelles normes en les alignant sur les besoins de l'industrie.

Il importe que la méthode de travail ouverte et transparente, où toutes les parties intéressées sont invitées à participer au processus, ne retarde pas inutilement les activités de normalisation. Pour un fonctionnement efficace, il est par conséquent nécessaire de trouver un juste équilibre entre une consultation étendue mais coûteuse en temps, et une prise de décision rapide et adéquate.

L'utilisation de plates-formes informatiques peut constituer une avancée sur ce plan.

D'autres avantages que de telles plates-formes peuvent offrir sont:

- la possibilité pour les intéressés d'être impliqués à distance et de participer aux travaux, et de devoir dégager ainsi un minimum de moyens,
- un canal de communication efficace,
- une plus grande disponibilité et accessibilité des documents,
- un processus de révision des normes plus rapide,
- une facilitation de la compréhension des normes, entre autres à l'aide de textes vulgarisés ;
- ...

Il est recommandé d'associer le NBN à la réalisation de ces plates-formes informatiques, d'autant plus qu'il faut tenir compte des aspects de confidentialité concernant l'échange d'information dans l'élaboration.

- **de renforcer les efforts en vue de protéger la santé et la sécurité du citoyen et de tenir compte des intérêts des consommateurs et des travailleurs par le biais de la normalisation**

Les normes sont un outil permettant de donner des informations et d'aider au choix et à l'achat des biens ou des services. Dans la mesure où les normes se rapportent à des aspects tels que la sécurité, elles peuvent par ailleurs contribuer à gagner la confiance nécessaire des consommateurs à l'achat de produits.

Vu la technicité des documents et afin de rendre cette confiance maximale, il est opportun que les consommateurs et les travailleurs soient représentés dans le processus de normalisation et que leurs intérêts soient défendus par des personnes ou des délégués d'organismes sensibilisés et mandatés à cet effet. La contribution de ces groupes est non seulement importante dans la phase finale du développement des normes, mais aussi durant tout le processus. La participation active des représentants des services publics qui défendent les intérêts dans le domaine de la santé publique, de l'environnement et de la sécurité est tout aussi importante dans ce contexte. Enfin, une communication adéquate et compréhensible vers les consommateurs est recommandée.

Afin de valoriser l'expérience pratique, il est intéressant d'instaurer un point de contact pour signaler des problèmes avec des normes existantes. Ce point de contact centralise les problèmes, informe du suivi et constitue la plaque tournante permettant de chercher des solutions avec les instances compétentes.

- **de tenir compte des aspects qui contribuent au développement durable, en particulier des aspects environnementaux, dans les activités de normalisation**

Outre les aspects économiques et sociaux, la normalisation joue un rôle dans la protection de l'environnement et le soutien du développement durable. Les normes jouent en effet un rôle important dans les différentes phases du cycle de vie d'un produit, et peuvent ainsi encadrer l'utilisation de ressources naturelles et avoir un impact sur l'environnement.

En tenant compte des effets sur l'environnement lors de la rédaction des normes, la normalisation peut contribuer à un développement durable ou répondre à des défis posés par une pénurie d'énergie et des changements climatiques.

De par leur caractère innovant, les technologies environnementales² peuvent contribuer largement au découplage de la croissance économique et des effets nocifs sur l'environnement. De telles innovations permettent non seulement d'augmenter le potentiel de croissance économique et la compétitivité des entreprises, mais présentent en outre l'avantage de protéger l'environnement et les ressources naturelles. (Par ex. secteur de la construction, biocarburants, appareils électroniques et électriques...).

- **de fournir des efforts sur le plan de la diffusion des informations et de la communication sur la normalisation et de profiter des possibilités et opportunités ainsi créées**

Avant de solliciter l'intérêt, le soutien et/ou la collaboration de tous les parties prenantes possibles (entreprises, P.M.E., chercheurs, politiques, groupes sociétaux, grand public ...) afin de faire de la normalisation un instrument fort et dynamique en vue d'un développement économique florissant, il est nécessaire d'améliorer la connaissance de cet instrument et de faire connaître sa signification exacte et ses avantages.

Les efforts qui ont été livrés dans le passé et/ou qui sont encore en développement (comme les Antennes-normes et l'avis du Conseil supérieur concernant leur extension éventuelle, ainsi qu'un avis de ce Conseil concernant l'augmentation du nombre de points de consultation) sont importants mais insuffisants dans cette perspective. Il est nécessaire d'atteindre un public beaucoup plus large.

Différents canaux peuvent être utilisés dans le but d'entreprendre une campagne d'information et de sensibilisation avec l'aide des partenaires en réseau et d'améliorer la visibilité de la

² Technologies environnementales = "toutes les technologies dont l'utilisation est moins néfaste pour l'environnement que les technologies alternatives pertinentes" Par ex.: l'utilisation de matériaux renouvelables, turbines éoliennes, bio-carburants, techniques biotechnologiques, applications ICT ...

- normalisation (site web, brochure, sessions d'information, articles de promotion dans des revues professionnelles, la formation et l'enseignement ...).
- **d'encourager l'enseignement à traiter la normalisation dans les formations**
Il est d'un intérêt capital que les étudiants soient confrontés aux normes au cours de leur formation et puissent prendre connaissance de leur intérêt stratégique.
Pour rendre optimale l'efficacité des formations, il est nécessaire qu'un instrument pédagogique, reposant notamment sur des exemples axés sur la pratique, soit élaboré. En sus, les établissements d'enseignement devraient pouvoir disposer d'informations mises à leur disposition par les divers organismes de normalisation.

En vue de la promotion de la normalisation et de l'encouragement des étudiants, on peut en outre examiner la possibilité de décerner annuellement un prix pour une thèse ou un doctorat centré sur le thème de la normalisation.

Et, le Conseil supérieur propose:

- d'élaborer, en fonction des sujets retenus, des points d'action concrets pour la politique belge de normalisation ;
- de combiner de façon optimale les actions entreprises dans le cadre de la politique de normalisation afin de renforcer au maximum les processus d'innovation et de compétitivité ;
- de relier les avis plus ciblés précédemment délivrés avec les présentes lignes directrices.

Le Président,

R. PAEMELEIRE